

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 15 JUILLET 2024**

**Convocation le : 05 juillet 2024**

**Affichage le : 16 juillet 2024**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSET - Gaël LAPALUS - Vanessa DAUJEAN – Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD –**

**Excusé : Didier GAULT -**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 27 mai 2024 est adopté, à l'unanimité.

Madame Vanessa DAUJEAN est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à Monsieur BUSSET Jean, ancien élu, âgé de 86 ans et Madame PHILIPPON Andrée âgée de 98 ans, tous deux décédés le dimanche 14 juillet 2024.

**1) – Local du Caveau -**

**Licence IV**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire fonctionner la licence communale au moins une journée afin que la validité de celle-ci soit renouvelée pour cinq ans.

Madame Vanessa DAUJEAN fait le compte-rendu du webinaire proposé par l'association des Maires Ruraux « la licence IV communale et revitalisation » qui a eu lieu le jeudi 20 juin dernier. Les informations recensées étaient relativement les mêmes que celles obtenues par la Préfecture. La formation nécessaire pour obtenir le permis d'exploitation est de 3 jours et coûte 700 € environ. La licence peut être mise à disposition d'une seule association par le biais d'une convention mais il faut que la personne qui possède le permis d'exploitation soit membre de l'association. La licence IV doit être exploitée de façon régulière pour maintenir son existence. Le Foyer Rural, réuni dernièrement, a accepté le principe de mettre en place une manifestation pour utiliser la licence IV. Les modalités et conditions restent à définir.

Le Conseil Municipal propose de prendre en charge le coût de la formation pour qu'une personne nommée puisse exploiter la licence au sein de l'association et d'envisager une manifestation annuelle pour pérenniser l'exploitation de la licence IV.

Les membres du Foyer Rural se concerteront pour étudier les différentes possibilités.

**Local du Caveau**

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant le changement de classement de catégorie ERP du local du Caveau afin de pouvoir louer celui-ci comme salle polyvalente. Monsieur le Maire rappelle le nouveau dossier déposé avec une demande de dérogation spéciale pour l'accessibilité des toilettes.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) en date du 27 juin dernier qui a émis un avis favorable avec prescription. En effet, le lave-mains devra être déplacé afin de laisser un espace suffisant pour le transfert le long de la cuvette. Le retournement du fauteuil roulant pouvant être effectué dans l'espace du hall précédent.

Dès que ces travaux seront réalisés un nouveau passage de la SCDA sera nécessaire pour vérifier la conformité de la nouvelle salle polyvalente.

Monsieur le Maire précise qu'un devis sera demandé pour faire réaliser ces travaux au plus vite. Madame JOUSSEAU Laurence, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, est chargée de voir sur place avec d'autres élus pour réaliser un inventaire du mobilier nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle lors de sa mise en location.

## **2) – PLUI – Droit de préemption urbain sur le territoire de la communauté de communes -**

Monsieur le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mai dernier concernant l'institution et délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur le territoire de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Le droit de préemption urbain est entré en application le vendredi 21 juin 2024 sur le territoire de la CCMT.

Le conseil communautaire a décidé :

- D'instituer un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi
- De conserver le droit de préemption urbain dans les zones d'activités à vocation économique identifiées UE, UE1, UE2, UE3 et UE4 dans le PLUi,
- De déléguer l'exercice du droit de préemption urbain jusqu'à la re-institution d'un nouveau droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi à ses 24 communes membres.

En conséquence, les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) relatives à des parcelles localisées sur des zones U et AU du PLUi sont à instruire par la commune et celles relatives à des parcelles localisées en zone UE par la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra une délibération du Conseil Municipal pour chaque DIA reçue en mairie. Il est également possible que le Conseil Municipal délègue au maire l'exercice du Droit de Préemption dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas déléguer l'exercice du Droit de Préemption au Maire, les DIA seront donc traitées lors des séances du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les 3 dossiers DIA reçus dernièrement, pour les :

- Parcelles B 878 - B 880 et B 1077 situées le Bourg
- Parcelles B 76 – B 77 – B 78 et B 79 situées à Bonzon
- Parcelle D 427 située aux Teppes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renoncer à son droit de préemption pour ces trois dossiers.

## **3) – AVIS sur le SCoT**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Mâconnais Sud Bourgogne par le Comité Syndical du Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne le 09 avril dernier.

Les élus ont pu prendre connaissance des documents qui composent le projet de SCoT.

Les articles L.132-7 et 8, 143-20 et R.143-4 du code de l'Urbanisme disposent que le SCoT arrêté est transmis pour avis aux personnes publiques associées qui doivent émettre un avis au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable, par 11 voix pour et 1 abstention, au projet de SCoT arrêté.

## **4) – Travaux en-cours –**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation de la poche souple au hameau de La Verzée (réserve incendie), il ne reste plus qu'à installer la clôture autour de la plateforme, cela devrait être réalisé prochainement. L'avis de conformité pourra être ensuite sollicité auprès du SDIS 71.

### ❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- FOYER RURAL : Un devis est présenté de l'entreprise OH MY STORES pour l'installation de stores extérieurs pour les 3 fenêtres de la grande salle, côté Ouest, d'un montant de 3 010.77 € HT soit 3 311.85 € TTC.  
Le Conseil Municipal accepte ce devis sachant qu'il faudra au préalable déposer une déclaration de travaux avant de réaliser les travaux.
- Toilettes publiques : Un devis est présenté pour l'installation d'un système de verrouillage automatique programmable pour la porte d'entrée des sanitaires de l'entreprise T.C.E.G. 01190 GORREVOD d'un montant de 903.36 € HT soit 1 084.03 € TTC afin de permettre la fermeture de l'accès aux toilettes publiques durant la nuit.  
Le Conseil Municipal accepte ce devis.
- Ecole : Les travaux d'électricité concernant les boîtiers de l'alarme incendie dans les toilettes PMR et l'éclairage extérieur de la mairie ont été réalisés par l'entreprise T.C.E.G. 01190 GORREVOD.
- Local du Caveau : Les travaux d'électricité concernant la mise en service du cumulus et l'éclairage LED ont été réalisés.
- Immeuble Communal : Les travaux du studio sont terminés, le logement a été remis en location.
- La table de pique-nique a été installée à Bonzon près de l'étang.
- Une plateforme a été réalisée pour le regroupement des poubelles à la sortie du chemin des Vignes Blanches.
- Jeux extérieurs de la cour d'école : un devis a été demandé pour le remplacement de plusieurs éléments à changer sur la structure.
- Des serrures ont été installées sur les poubelles d'ordures ménagères de l'immeuble communal par le biais des services de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal décide de demander d'autres serrures pour celles de la salle des fêtes.
- Un terrassement a été réalisé à la sortie Sud du parking de l'épicerie afin d'installer des composteurs.

### ❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Les travaux de voirie de la route du Tacot, section « les prés curés », ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE.
- La remorque de graviers nécessaire pour reboucher les trous sur le chemin de la desserte forestière n'étant pas disponible à la carrière de LUGNY sera finalement prise à la carrière d'IGE.
- Les travaux de marquage pour la réfection en peinture, secteurs de Bonzon-le Bourg-Bassy, des bandes de rive, des passages piétonniers et des flèches unidirectionnelles, ainsi que le remplacement de 5 balises, seront réalisés courant août prochain.
- Des saignées seront réalisées par les employés communaux sur les chemins secteur de Bonzon, Boye et vers la Tour des Bois.
- Les employés communaux ont réalisé le nettoyage du fossé de pluviales sur le chemin au-dessus du hameau de Bonzon (voie communale n° 12).
- Il est rappelé que les haies situées le long de la route du tacot deviennent envahissantes sur leur hauteur et gênent la circulation des véhicules hauts (type enjambeur). Un courrier sera adressé aux différents propriétaires afin de faire le nécessaire.  
Pour rappel : chaque propriétaire est responsable de l'entretien de ses haies. En général, il est recommandé de tailler les haies 1 à 2 fois par an, voire 3 fois pour les haies les plus vigoureuses, sachant qu'en Saône-et-Loire, il est interdit de tailler les haies entre le 16 mars et le 15 août.

### ❖ Réseaux

Monsieur le Maire présente le dossier reçu du SYDESL concernant le recensement des luminaires vétustes. Un exemplaire est remis à chaque conseiller. Une commission se réunira

prochainement afin d'étudier le nombre de lampadaires à renouveler et les différents modèles de remplacement proposés. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce dossier avant la fin de l'année afin de pouvoir bénéficier des subventions.

#### ❖ **Entretien du bâtiment Ecole-Mairie**

Madame Laurence JOUSSEAU, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, rappelle les problèmes récurrents avec l'entreprise L'ENTRETIEN concernant l'absence du personnel pour effectuer le ménage de l'école et les problèmes de dialogue avec leurs différents services. Un devis de l'entreprise PARTENAIRES-NETTOYAGE est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contacter l'entreprise L'ENTRETIEN 71850 CHARNAY LES MACON pour mettre fin au contrat en cours dès la rentrée de septembre prochain afin de mettre en place un nouveau contrat avec la société PARTENAIRES-NETTOYAGE.

#### **5 – Communauté de Communes – Convention pour l'implantation et l'utilisation d'une placette de compostage partagée**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation prévue prochainement de composteurs sur la plateforme réalisée vers le parking de l'épicerie et présente la convention signée avec les services de la Communauté de Communes pour les conditions d'utilisation de la placette de compostage partagée.

Le Conseil Municipal accepte cette convention.

#### **6) – Dossier Aménagement du Stade –**

Monsieur Gaël LAPALUS présente le livret-questionnaire proposé par Monsieur Vincent GRUNEWALD, architecte paysagiste, pour le projet d'aménagement du stade. Un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal décide de faire distribuer le questionnaire à toute la population lors de la prochaine « info-pop ».

#### **7) – Convention de servitudes ENEDIS – Travaux de restructuration du réseau et enfouissement HTA –**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'enfouissement HTA dans le cadre de la restructuration du réseau ENEDIS, avec remplacement de transformateurs vétustes entre le hameau de La Verzée et La Borde.

Monsieur le Maire présente les 4 conventions de servitudes reçues en 4 exemplaires concernant les travaux prévus sur les parcelles D 775 – A 1125 – A 1116, propriété communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces conventions et délègue tous pouvoirs au Maire pour signer celles-ci.

#### **8) – Questions diverses –**

##### ✓ **Dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle 2023**

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre du phénomène de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenu en 2023.

Monsieur le Maire présente le courrier préfectoral reçu concernant la décision de non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 11 juillet 2024, suite à l'arrêté interministériel IOME2415881A du 18 juin 2024 publié le 02 juillet dernier au Journal Officiel. La demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnue pour notre commune en raison des critères météorologiques fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10 mai 2019.

✓ **Périmètre de Protection de 500 mètres autour de l'Eglise**

Monsieur le Maire présente la copie du courrier, reçu pour information, adressé à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois par Madame Marie GUIBERT, Architecte des Bâtiments de France, concernant l'étude du projet d'instauration de plusieurs Périmètres Délimités aux Abords (PDA) qui viendraient se substituer aux périmètres des 500 mètres actuellement en vigueur autour des Monuments Historiques pour les communes de : UCHIZY, CLESSE, LE VILLARS, SAINT GENGOUX DE SCISSE, FLEURVILLE, LA TRUCHERE, SAINT ALBAIN, FARGES LES MACON et BURGUY.

✓ **ANEM – Association Nationale des Elus de Montagne**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'ANEM concernant l'adhésion possible à l'association Nationale des Elus de Montagne en vue la prochaine assemblée générale statutaire prévue le 11 octobre 2024.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

✓ **ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par une institutrice pour l'achat d'un ordinateur portable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas donner suite à cette demande.

✓ **A.D.I.L. – Agence Départementale d'Information sur le Logement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'ADIL 71 sollicitant une subvention annuelle de 0.20 € par habitant soit 119.60 €, sachant que le montant attribué à cette association chaque année est de 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir la subvention allouée à 80 €.

✓ **F.N.A.C.A. – Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la FNACA – Comité de LUGNY – relatif aux difficultés financières de l'association et sollicitant une subvention pour pallier à celles-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 100 € à cette association.

✓ **Manifestations sportives**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage sur la commune des manifestations suivantes :

- **Samedi 24 août 2024** : randonnée motorisée quads de l'AMPV « Villages d'Antan », entre 07 H 30 et 18 H 00 au départ de PONT DE VAUX organisée par l'association Codever
- **Dimanche 25 août 2024** : randonnée motorisée quads « randonnée de tourisme entre Roches et Châteaux », entre 07 H 30 et 18 H 00 au départ de PONT DE VAUX organisée par l'association Codever
- **Dimanche 25 août 2024** : randonnée cyclo « La Charnaysienne », entre 6 H 00 et 19 H 00, au départ de CHARNAY LES MACON organisée par l'association CHARNAY CYCLO 71960 LA ROCHE VINEUSE.

✓ **Tableau de classement des voies communales par GEOPTIS**

Monsieur le Maire rappelle les travaux demandés à GEOPTIS, filiale de La Poste, concernant la réalisation d'un tableau de classement des voies qui permettrait de mettre à jour la longueur de la voirie communale.

Une réunion aura lieu le jeudi 25 juillet à 11 H 00 en mairie pour la réception du tableau réalisé.

✓ **FOYER RURAL**

Le Conseil Municipal se réjouit de la belle réussite de la fête du village organisée le samedi 13 juillet par le Foyer Rural et remercie les membres de l'association, ainsi que les pompiers présents.

✓ **Club de Karaté**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du changement de lieu concernant les cours de Karaté. En effet, l'opportunité s'est présentée pour le club de pouvoir utiliser le Dojo de VIRE. Les membres du club ont remercié le Conseil Municipal pour la salle des fêtes utilisée chaque mardi pour les cours depuis septembre 2022.

A compter de septembre prochain, les cours reprendront à VIRE les mardis et jeudis.

✓ **Anciennes chaises de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle l'achat de chaises pour la salle des fêtes. Une partie des anciennes chaises sera conservée pour les salles du rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente les anciennes chaises orange restantes de la salle des fêtes au prix de 10 € la chaise.

Les Scisséens souhaitant faire l'acquisition de chaises sont priés de s'inscrire en mairie.

✓ **Vente d'une mini-pelle**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, fait part de la mise en vente d'une mini-pelle d'occasion adaptable sur le tracteur ISEKI lui appartenant au prix de 2 000 €.

En effet, les employés communaux ont pu réaliser certains travaux avec ce matériel mis à disposition gratuitement.

La commission voirie se réunira pour étudier cette proposition.

✓ **Repas des Anciens**

Madame ROUSSET Sylvia, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la date retenue pour le prochain repas des anciens, à savoir le SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024.

Séance levée à 21 h 20.